ACCORD DE NON-DIVULGATION (NDA)

Entre:

M. Abdourahmane Baldé, résidant à Dakar, Sénégal, ci-après dénommé "Le Divulgateur",
Et :

M. Alhassane Diallo, résidant en France, ci-après dénommé "Le Récipiendaire", Collectivement désignés "Les Parties".

1. Objet

Le présent accord vise à protéger les informations confidentielles relatives au projet d'application mobile de gestion locative, développé par Le Divulgateur et partagées avec Le Récipiendaire dans le cadre d'une collaboration potentielle.

2. Définition des Informations Confidentielles

Les Informations Confidentielles comprennent, sans s'y limiter :

- Le nom du projet,
- Les spécifications techniques et fonctionnelles du projet,
- L'architecture et les technologies utilisées,
- Le code source, les maquettes et conceptions graphiques,
- Les plans de monétisation et stratégies commerciales,
- Toute autre information déclarée confidentielle par Le Divulgateur.

3. Obligations du Récipiendaire

Le Récipiendaire s'engage à :

- Ne pas divulguer, copier, reproduire ou partager les Informations Confidentielles avec des tiers,
- Ne pas utiliser les Informations Confidentielles à des fins autres que celles de l'exécution du projet,
- Protéger les Informations Confidentielles avec le même niveau de sécurité que ses propres informations sensibles.
- Restituer ou détruire toutes les Informations Confidentielles à la demande du Divulgateur.

4. Durée

Le présent accord prend effet à la date de signature et reste en vigueur pendant **5 ans** après la fin de la collaboration entre Les Parties.

5. Exceptions

Ne sont pas considérées comme confidentielles les informations :

Déjà accessibles au public,

- Reçues légitimement d'un tiers sans obligation de confidentialité,
- Développées indépendamment par Le Récipiendaire sans recours aux Informations Confidentielles du Divulgateur.

6. Sanctions

En cas de violation du présent accord, Le Divulgateur se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires conformément aux lois en vigueur en Guinée et de demander des dommages et intérêts.

7. Droit Applicable et Résolution des Litiges

Le présent accord est régi par les lois en vigueur en République de Guinée. En cas de litige, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action en justice.

Fait à Dakar, le 03 Mars 2025, en un exemplaire signé et numérisé par Les Parties.

Le Divul	gateur
----------	--------

Nom : Abdourahmane Baldé Signature : _____

Le Récipiendaire

Nom :Alhassane Diallo Signature :